

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

2025-025/E.C

ARRÊTE DU MAIRE

Nous, **Anne-Lise DUFOUR-TONINI**, Maire de la Ville de DENAIN,
Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'empêchement de Mesdames et Messieurs les Adjoint, Officiers de
l'état-civil le 27 septembre 2025.

ARRETONS :

ARTICLE 1^{er} – Madame Nadine DUPONT née DEPRES, Conseillère Municipale, a délégation, pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'Officier de l'état civil de la Ville de DENAIN le 27 septembre 2025.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de VALENCIENNES, et remis à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de Ville de DENAIN, le 16 septembre 2025.

Le Maire,

Certifié exécutoire par Madame le Maire contenu
De la publication le
Acte non soumis à la transmission